



**Communauté de Communes
Aubrac Carladez et Viadène**

Siret : 200 067 171 00013

Siège social : 1 rue du Faubourg - 12210 LAGUIOLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2019

Le 22 mars deux mille dix-neuf, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle de la Mairie de Saint Amans des Côts en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAZARD, Présidente.

Etaient présents : Mesdames Monique BOICHÉ, Annie CAZARD, Geneviève GASQ-BARÈS (départ au point 19), Anne MAGNE, Christiane MARFIN (départ au point 14) ; Messieurs Vincent ALAZARD, Robert ALBERT (départ au point 14), Cyrille BOURRIER (départ au point 19), Louis BOYER, Didier CAYLA, Jean-Marie CAYLA, Henri CHABRAT, Jean CHAYRIGUES, Philippe COUDERC, René DELMAS, Daniel LAMOUREUX, René LAVASTROU, Benoit MIJOLE, René PAGÈS, André RAYNAL, Robert RISPAL, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Bernadette DE TREMONTELS, absente excusée, donne pouvoir à Vincent ALAZARD

Christian CAGNAC, absent excusé, donne pouvoir à René DELMAS

Gilbert CESTRIÈRES, absent excusé, donne pouvoir à Jean-Marie CAYLA

Alain CEZAC, absent excusé, donne pouvoir à Daniel LAMOUREUX

Paul MESTRE, absent excusé, donne pouvoir à Annie CAZARD

André RAYMOND, absent excusé, donne pouvoir à André RAYNAL

Jean-François RICHARD, absent excusé, donne pouvoir à Jean VALADIER

Michel ROUQUETTE, absent excusé, donne pouvoir à Henri CHABRAT

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 23

Votants : 32

1 – Intervention sur la filière Bois

Madame la Présidente indique que l'intervention sur la filière Bois fait suite à une sollicitation de Madame GASQ-BARÈS.

Madame GASQ-BARÈS explique qu'elle est référente du PNR pour la charte forestière. Elle précise qu'elle est Présidente de l'association des communes forestières aveyronnaises.

Monsieur RIBIÈRE, Chargé de mission au PNR, présente l'action du PNR de l'Aubrac sur les forêts et le bois (document joint). Il précise qu'il y a la restitution du PAT (Plan d'Approvisionnement Territorial) le 28 mars à Argences en Aubrac.

Monsieur VIVET, animateur, présente l'association des collectivités forestières Occitanie et ses missions (document joint). Il précise que l'association est retenue dans le cadre du programme Massif Central pour le financement de son poste.

Monsieur LAVASTROU demande s'il y a une cotisation à payer.

Monsieur VIVET indique qu'il y a un appel à cotisation. S'il y a l'adhésion d'une communauté de communes, il y a une minoration de 15 % de la cotisation des communes.

Monsieur ALAZARD demande où en est la dynamique de certification des entreprises pour le label « Bois des territoires du Massif Central.

Monsieur VIVET explique que la certification est toute jeune (fin 2017). Les entreprises attendent les marchés et les marchés attendent les entreprises. 5 entreprises sont certifiées et 15 autres sont en cours de certification.

Madame LESTRADE présente le Plan de Développement de Massif (PDM) du CRPF (document joint). Elle précise qu'une affiche sera envoyée aux communes concernées pour informer du lancement de l'opération.

Monsieur PAGÈS remarque que le PDM concerne les propriétaires privés et pense qu'il faudrait associer les groupements forestiers.

Madame LESTRADE indique qu'ils sont associés et que la démarche permet de refaire le point avec eux.

Monsieur LE BRAS expose qu'il est technicien depuis un an et demi au CRPF. Le bois est un capital dont il faut prendre conscience. Il reconnaît qu'il peut y avoir un blocage avec les groupements forestiers. Il précise que c'est lui qui est présent sur le terrain.

Madame LESTRADE explique qu'il y aura d'autres PDM ensuite car l'idée est de couvrir tout le territoire du PNR.

Madame la Présidente remercie les différents intervenants.

2 – Election du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que Monsieur Didier CAYLA, Maire de Brommat, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Didier CAYLA est élu Secrétaire de séance.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2019

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 31 janvier 2019. Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

4 – Présentation de Rémy et Pierre

Madame la Présidente accueille Rémy LAURENS, Chargé de mission Urbanisme / Habitat (qui remplace Caroline CARETTE) et Pierre BUGLI, Chargé de mission Economie et Attractivité.

Monsieur LAURENS se présente. Il rappelle les dates des ateliers pour le PLUi. La mobilisation des habitants est importante car la concertation va se faire sur une longue période. Il indique que, pour l'étude Habitat, il y a une fiche communale à remplir pour préparer la rencontre avec chaque commune.

Madame la Présidente confirme qu'il faut être présent et participer aux réunions sur le PLUi.

Monsieur BUGLI se présente et explique qu'il intervient pour l'appel à projet Massif Central où la Communauté de Communes a été retenue.

Madame la Présidente précise qu'il y a des aides de l'Europe sur ce poste.

Monsieur Didier CAYLA remarque qu'il faut faire part des missions de Monsieur BUGLI auprès des commerçants et artisans car il y a des problèmes dans des entreprises locales. Il précise que c'est important de conserver les entreprises existantes.

Madame la Présidente remercie Monsieur LAURENS et Monsieur BUGLI.

5 – Délégation du Conseil à Madame la Présidente

Madame la Présidente informe le Conseil que des commandes ont été passées : Achat d'un onduleur pour le gymnase de St Amans des Côts pour 616.00 € HT (commande à Boissonnade) ; Achat d'un ordinateur pour le Chargé de mission Attractivité pour 963.90 € HT (commande à Inforsud) et Logiciel pour la Taxe de séjour communautaire pour 9 300.00 € HT (commande à 3D Ouest).

Monsieur LAMOUREUX remarque que 9 300 € est une somme importante pour un logiciel.

Madame MARFIN demande s'il sera mis à disposition des hébergeurs.

Monsieur VIBERT-ROULET explique que c'est un logiciel de gestion sur lequel chaque hébergeur pourra se connecter, créer son espace et faire ses déclarations. Il doit simplifier la gestion de la taxe de séjour sur le territoire. Il précise que des réunions de présentation seront organisées pour les hébergeurs.

6 – Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2018 de la Communauté de Communes

Monsieur BOYER rappelle que le Compte de Gestion retrace l'exercice budgétaire pour la Perception et le Compte Administratif pour la Communauté de Communes. Il présente une synthèse du Compte Administratif pour le Budget Général. Il précise que les grands livres sont consultables à la communauté.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le Compte Administratif 2018 du Budget Général.

Madame la Présidente indique que, dans l'excédent de 940 000 €, il y a les attributions de compensation 2018 pour Saint Amans des Côts (440 000 €) et Saint Symphorien de Thénières (50 000 €) qui faudra provisionner en 2019.

Madame la Présidente explique que la Commune de Saint Amans des Côts a déposé un recours contre la décision de la Communauté de Communes ainsi qu'un référé pour suspendre cette décision en attendant le jugement sur le fonds de l'affaire.

Madame la Présidente informe qu'il y a eu l'audience ce lundi au Tribunal Administratif, où elle était présente avec Monsieur BOYER et Monsieur VIBERT-ROULET. La juge a pris connaissance du dossier qui ne rentre dans aucun cas de figure prévu par la loi. Elle précise que la décision sera prise la semaine prochaine.

Madame la Présidente indique que, quelle que soit la décision, cela ne préjuge en rien la décision du juge administratif sur le recours.

Madame la Présidente constate que l'exercice 2018 s'est bien passé. Elle précise que certains services ne se sont pas mis en place tout de suite (communication, ...).

Monsieur VIBERT-ROULET présente le Compte Administratif 2018 des budgets annexes.

Monsieur BOYER constate que le budget du Natura est équilibré avec la subvention de la commune de Brommat.

Monsieur LAMOUREUX indique que l'on ne connaît pas le déficit réel de la Médiathèque de la Viadène et de la Maison de Santé de la Viadène car les frais de personnel ne sont pas affectés à ces budgets. Il pense qu'il faut ajouter ces coûts à ces budgets.

Madame MARFIN indique qu'il faut faire des écritures. Elle précise que c'est ce qu'elle fait pour le temps passé par les agents communaux qui est ensuite affecté au budget Assainissement collectif.

Monsieur LAVASTROU se demande quel est l'apport de ces écritures.

Madame MARFIN répond que cela donne un coût clair et juste à chaque budget.

Madame la Présidente quitte la salle.

Monsieur BOYER demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratifs. Sans question, il demande au Conseil si le vote se fait globalement.

Les membres du Conseil valident, à l'unanimité, un vote global des Comptes Administratifs.

Monsieur BOYER propose d'approuver les Comptes Administratifs.

Le Conseil Communautaire approuve les Comptes Administratifs 2018 pour le Budget Général et les budgets annexes.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

Madame la Présidente revient dans la salle et remercie les élus pour leur confiance.

Madame la Présidente propose d'approuver les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 du Trésorier municipal, pour les budgets de la Communauté.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

7 – Affectation des résultats 2018 des divers budgets de la Communauté

Monsieur VIBERT-ROULET présente les affectations des résultats 2018 des différents budgets.

Madame la Présidente rappelle que, dans l'excédent de fonctionnement de 940 429 €, il y a les attributions de compensation 2018 de 490 000 € qu'il faudra provisionner.

Monsieur Didier CAYLA remarque qu'il y a un excédent de fonctionnement pour le Natura bien être.

Madame la Présidente confirme et précise que cela intègre la subvention qu'accepte de verser la commune de Brommat.

Monsieur ALAZARD constate que cela s'est fait dans le cadre de la CLECT suite au transfert de la compétence.

Madame la Présidente propose d'approuver ces affectations des résultats.

Le Conseil Communautaire approuve les affectations des résultats 2018 pour le Budget Général et les budgets annexes.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

8 – Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Madame la Présidente rappelle qu'une projection financière a été réalisée et sert de feuille de route. Elle est prise en compte pour le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le DOB : le contexte national des orientations budgétaires (diapo 4), les budgets de la Communauté (diapos 5 à 8), les éléments sur le Budget Général (diapos 11 à 20), le personnel (diapos 21 et 22) et la dette (diapos 23 et 24).

Monsieur BOYER indique que la part du FPIC pour les communes va augmenter cette année.

Monsieur LAMOUREUX demande pourquoi le coût des ordures ménagères augmente.

Madame MARFIN demande quand se fera la convergence des taux.

Madame la Présidente indique qu'avant la mise en place du SMICTOM, c'est le personnel communal qui faisait le ramassage sur l'Argence et que ce n'était pas intégré au coût du service. Il y a eu aussi l'extension de la distribution des sacs noirs, l'augmentation de la TGAP et des carburants, ...

Madame la Présidente informe que, pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, c'est une hausse de 345 000 €. Elle précise que la Présidente du SMICTOM viendra donner des explications.

Madame GASQ-BARÈS expose que l'incendie de Braley a aussi eu un impact financier.

Madame la Présidente indique que l'on va travailler sur l'harmonisation du mode de financement. Comme annoncé lors de la réunion à Huparlac, il conviendrait de prendre une décision avant octobre. Elle rappelle que les décisions des communautés de communes conditionnent la mise en place de la redevance spéciale par le SMICTOM.

Madame la Présidente explique qu'il y a un partenariat avec la DDFIP pour que les communes travaillent sur les valeurs locatives.

Madame la Présidente expose que l'idée est d'avoir 2 ou 3 taux de TEOM pour tenir compte du service. Elle précise que le guide rose distribué par le SMICTOM montre les services par commune.

Madame GASQ-BARÈS rappelle que, s'il y a la TEOM, la redevance spéciale réfléchiée par le SMICTOM pourra être mise en place.

Madame la Présidente remarque que des services sont mis à disposition des professionnels et qu'ils pourraient ainsi contribuer au financement.

Madame MARFIN informe que l'EHPAD de St Chély paie une redevance spéciale.

Madame GASQ-BARÈS précise qu'il y a la redevance spéciale sur certains secteurs pour 75 000 €.

Monsieur LAMOUREUX indique que le document de KPMG avait des erreurs et demande s'il a été corrigé.

Madame la Présidente répond négativement. Elle précise que c'est à voir avec la DDFIP et que cela repose sur les communes : il faut l'implication des commissions communales pour que KPMG puisse poursuivre.

Monsieur LAVASTROU constate que ce n'est pas la Viadène qui va endetter la Communauté de Communes.

Madame la Présidente indique qu'elle est vigilante. Elle poursuit dans sa logique de maîtrise des dépenses, dans la prise en compte des intérêts communautaires tels qu'ils ont été définis ainsi que les projets structurants pour une équité de services. Pour la Viadène, il faut une réflexion sur un projet partagé d'intérêt communautaire pour le territoire.

Monsieur LAVASTROU remarque que, dans le budget de la Communauté de Communes, la Viadène ne coûte pas cher.

Monsieur ALAZARD rappelle que c'est sur la Viadène qu'il y a eu le plus d'investissement au début de la Communauté pour équilibrer certains budgets.

Monsieur VEYRE demande s'il ne faut pas acter un projet sur la Viadène dans le DOB.

Madame la Présidente répond négativement. Il faut le travailler collectivement et s'appuyer sur les services du Département (cellule Attractivité). Nous avons des marges de manœuvre sur 5 ans car nous avons restauré notre capacité de financement.

Monsieur BOYER indique que ce n'est pas intégré au DOB car aucun projet n'est chiffré.

Sans autre question, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2019.

9 – Produit 2019 de la taxe GEMAPI

Madame la Présidente explique que la loi NOTRe a acté le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018.

En 2018, la Communauté de Communes a institué la taxe facultative GEMAPI. Cette taxe est affectée exclusivement à la couverture des coûts prévisionnels liés à cette compétence. La collectivité vote un produit annuel, qui est plafonné à 40 € par habitant. Puis, les services fiscaux répartissent le produit attendu sur les contributions directes locales (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).

Le coût prévisionnel des dépenses liées à la compétence GEMAPI serait de 65 000 € pour l'année 2019.

Madame la Présidente propose de voter ce produit.

Le Conseil Communautaire arrête le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à 65 000 € pour l'année 2019.

Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 1

10 – Repos hebdomadaire – Dérogation au repos dominical pour la Forge de Laguiole

Madame la Présidente indique que les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ont été saisis par la SARL Forge de Laguiole d'une demande de dérogation au repos hebdomadaire pour la boutique.

Cette demande est déposée en application de l'article L 3132-20 du code du travail. En l'absence d'accord collectif, l'employeur a établi une décision unilatérale, suite à la consultation des salariés concernés, en application de l'article L 3132-25-3 du Code du Travail.

Conformément à l'article R 3132-16 du Code du Travail, la Communauté de Communes doit émettre un avis sur cette demande de dérogation.

Monsieur VALADIER indique qu'il votera contre au nom de Monsieur RICHARD qui lui a donné un pouvoir. Il précise que cela concernera aussi le point suivant.

Madame la Présidente propose d'émettre un avis favorable pour cette demande.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable au repos hebdomadaire dérogeant au repos dominical pour la Forge de Laguiole.

Pour : 31 - Contre : 1 - Abstention : 0

11 – Repos hebdomadaire – Dérogation au repos dominical pour la Coutellerie Honoré Durand

Madame la Présidente explique qu'une demande similaire au point précédent a été déposée par la SARL Coutellerie de Laguiole Honoré Durand. Conformément à l'article R 3132-16 du Code du Travail, la Communauté de Communes doit émettre un avis sur cette demande de dérogation.

Madame la Présidente propose d'émettre un avis favorable pour cette demande.

Le Conseil Communautaire décide d'émettre un avis favorable au repos hebdomadaire dérogeant au repos dominical pour la Coutellerie de Laguiole Honoré Durand

Pour : 31 - Contre : 1 - Abstention : 0

12 – Accompagnement du CAUE pour l'élaboration du PLUi

Madame la Présidente explique que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) peut accompagner la Communauté de Communes pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

L'accompagnement porte sur la participation au comité de pilotage et à des journées thématiques, l'appui à la concertation, la proposition d'actions et la sensibilisation à la qualité architecturale. La Communauté de Communes Aubrac Laguiole avait conventionné avec le CAUE pour une telle mission lors de l'élaboration de son PLUi.

Le montant forfaitaire annuel de l'accompagnement est de 6 000 € et celui-ci se ferait sur toute la durée de l'élaboration du PLUi.

Madame la Présidente propose d'approuver cet accompagnement.

Le Conseil Communautaire décide d'approuver l'accompagnement du CAUE de l'Aveyron pour l'élaboration du PLUi, avec un coût forfaitaire annuel de 6 000 € et de valider la convention d'accompagnement.

Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0

13 – Subventions à des associations 2019

Madame la Présidente indique que des demandes de subventions nous ont été adressées par des associations et ont été examinées par la Commission de Finances. Elle présente les demandes.

Monsieur PAGÈS demande si la subvention de 1 000 € par commune pour les animations culturelles est reconduite.

Madame la Présidente répond positivement.

Madame la Présidente propose de voter des subventions 2019 à certaines associations.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Espace Emploi Formation Entraygues – St Amans	6 500,00 €	Subvention de Fonctionnement	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Espace Emploi Formation Espalion	2 000,00 €	Subvention de Fonctionnement	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Asso sportive du collège du Carladez	5 000,00 €	Subvention de Fonctionnement	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Jardin botanique de l'Aubrac	2 000,00 €	Subvention de Fonctionnement	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Loisirs et Culture en Carladez	2 500,00 €	Enseignement musical	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Carladez Goul Sportif	1 500,00 €	Ecole de foot	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Parent d'élèves de Montézic	1 000,00 €	Animation culturelle Montézic	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0
Foyer Rural de Montpeyroux	1 000,00 €	Animation culturelle Montpeyroux	Pour : 32 Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

Comité d'animation de Soulages-Bonneval	1 000,00 €	Animation culturelle Soulages-Bonneval	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Association Seniors Adultes Jeunes Enfants	800,00 €	Animation culturelle Curières	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Traditions en Aubrac	5 265,50 €	Fête de la Transhumance	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Les Amis du PNR	1 100,00 €	3 ^{ème} édition de la Fête de la Montagne	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Les Cimes du château de Valon	800,00 €	24 ^{ème} édition des Cimes du château de Valon	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Fédération Aveyronnaise des éleveurs de race Aubrac	2 180,00 €	2 ^{ème} concours départemental (Argences en Aubrac)	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0
Laguiole expo	3 000,00 €	20 ^{ème} Festival des Bœufs gras (Laguiole)	Pour : 32 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0	Contre : 0

14 – Subventions 2019 pour les associations locales Familles Rurales concernant les activités Enfance - Jeunesse

Madame la Présidente explique qu'il convient de passer des conventions avec les associations locales de Familles Rurales, qui gèrent certaines actions Enfance Jeunesse (ALSH, ...), pour définir les subventions 2019.

Monsieur VIBERT-ROULET présente les demandes de subventions qui ont été fournies par les associations Familles Rurales. Il précise que ce qui est proposé par la Commission de Finances est inférieur aux demandes.

Madame la Présidente indique que, pour la micro-crèche du Carladez, l'association Familles Rurales demandait une hausse de la subvention alors que les micro-crèches gérées en direct ont un coût moindre. Elle informe que la Communauté de Communes prévoit une prise en gestion directe au 1^{er} janvier 2020 de la micro-crèche et du RAM du Carladez.

Madame la Présidente propose de voter ces subventions.

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions 2019 aux associations locales Familles Rurales pour les actions Enfance Jeunesse.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

15 – Soutien au CCAS de Montézic pour le transport des patients du Valadou

Madame la Présidente explique que le CCAS de Montézic gère la plateforme de répit du Valadou qui accueille des malades d'Alzheimer.

Le CCAS assume intégralement les frais de transport des personnes accueillies car la subvention de l'ARS ne couvre que les frais d'animation et de formation des aides. Le déficit lié à ce transport est pris en charge par la commune.

Pour l'année 2018, 29 personnes du territoire ont fréquenté le Valadou. Le coût moyen de transport pour une personne par an est de 1 500 €. La dépense totale pour le territoire communautaire est donc de 43 500 €. Le CCAS

de Montézic a sollicité une aide de la Communauté de Communes afin d'assurer le transport des personnes venant au Valadou.

Monsieur LAVASTROU indique qu'il ne prend pas part au vote.

Madame la Présidente propose de soutenir le CCAS à hauteur de 4 350 €.

Le Conseil Communautaire décide de soutenir le CCAS de Montézic à hauteur de 4 350 € pour le transport des personnes du territoire venant à la plateforme de répit du Valadou.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1

Monsieur LAVASTROU remercie les élus pour leur soutien. Il informe que le coût du Valadou pour la commune est de 105 000 €.

16 – Modalités de subventions aux concours agricoles locaux

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a voté les modalités de subvention aux associations. Suite à la définition des intérêts communautaires, il a été décidé de soutenir à la filière agricole à travers les concours locaux. Elle détaille les concours qui seraient concernés.

Il convient donc de définir des modalités de subvention pour ces concours. Le Bureau Communautaire puis la Commission de Finances ont travaillé sur une règle qui s'appliquerait à partir de 2019.

Madame la Présidente propose d'approuver ces modalités de subvention, avec un forfait de 500 € par an.

Le Conseil Communautaire décide de rendre éligible les concours agricoles locaux aux subventions de la Communauté de Communes et approuve les modalités de subvention.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

17 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour l'Eurl MVM

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a validé, le 1^{er} juin 2017, un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises.

L'Eurl MVM, créé par Monsieur Vincent MARCILLAC, a sollicité une aide pour acheter et réhabiliter un bâtiment ancien, sur la commune d'Huparlac, afin de créer un atelier de taille de pierre. L'assiette subventionnable des travaux est de 204 208,83 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 20 420,88 €.

Madame la Présidente propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 20 420,88 € à l'Eurl MVM, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises et autorise Madame la Présidente à signer la convention d'attribution.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

18 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2017 du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève

Madame la Présidente explique que le SIAEP Cantoin Sainte Geneviève gère l'Eau Potable sur son territoire. Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le SIAEP avait mandaté, en 2018, un bureau d'études pour réaliser ce document pour l'année 2017. Suite à l'extension de la compétence Eau Potable à l'ensemble du territoire communautaire, le SIAEP a été dissous et transféré à la Communauté de Communes qui doit donc approuver le RPQS.

Monsieur RAYNAL indique que le rapport présente le prix, le rendement des réseaux, ...

Madame la Présidente propose d'adopter ce rapport.

Le Conseil Communautaire adopte le rapport sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP Cantoin Sainte Geneviève pour l'année 2017.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0

19 – Point sur les ponts bascules

Madame la Présidente explique que la Communauté de Communes a sollicité Aveyron Ingénierie pour faire un état des lieux des ponts bascules du territoire et des éventuels besoins de travaux. Le pont bascule sur le Carladez est géré par la CUMA et les autres par les communes. Les ponts bascules de Taussac et de Saint Amans des Côtes ne nécessitent pas de travaux, celui de Sainte Geneviève est à refaire, mais la commune est prête à faire les travaux, et celui de Laguiole ne fonctionne plus depuis plusieurs années.

Monsieur ALAZARD informe que la Commune se fait de temps en temps remonter les bretelles car il n'y a pas de pont bascule à Laguiole.

Monsieur DELMAS remarque que certains agriculteurs du secteur de Laguiole viennent à celui de Saint Amans.

Madame la Présidente indique que la Communauté n'a pas les moyens humains pour gérer les ponts bascules. Elle pense qu'il pourrait y avoir une aide communautaire par des fonds de concours spéciaux pour les communes.

Questions diverses

❖ **Conseil Communautaire**

Madame la Présidente informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 12 avril 2019 à Laguiole. Elle précise que les conseils auront lieu, après celui-ci, à 20 h.

❖ **Voyage**

Madame la Présidente explique que le projet de voyage à Strasbourg ou Bruxelles est difficile à prévoir en raison du coût financier (800 € par personne). A la place, un voyage de 3 jours autour de Bordeaux pourrait être organisé. Elle précise que Madame RAMIREZ enverra un mail à tous les élus pour proposer plusieurs dates en mai ou octobre et voir celle qui recueille le plus de suffrages.

❖ **Assainissement collectif**

Monsieur LAMOUREUX demande s'il y a des informations sur un éventuel transfert de la compétence Assainissement collectif.

Madame la Présidente indique que certaines communes ont délibéré mais rappelle que le délai a été fixé au 15 avril prochain.

Sans autre question, la séance est close à 17h15.

La Présidente,
Annie CAZARD



Le Secrétaire,
Didier GAYLA

